

QU'EST-CE QU'UNE CPTS ?

Une **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)** est une organisation conçue autour d'un **projet de santé** et constituée à l'initiative des professionnels de santé sur un territoire donné défini par les professionnels eux-mêmes. Elle est composée notamment de professionnels de santé, d'établissements de santé et d'acteurs médico-sociaux et sociaux.

Une CPTS est un dispositif de coordination à l'échelle d'un territoire qui permet de :

- Fédérer tous les acteurs de santé du territoire, créer du lien entre les professionnels libéraux et les établissements
- Développer des parcours de santé afin de répondre aux besoins de la population et pour une meilleure prise en charge des patients

LES MISSIONS PRINCIPALES DES CPTS

Favoriser :

1) L'accès aux soins des patients :

- Améliorer l'accès des patients du territoire à un médecin traitant
- Améliorer l'accès des patients aux soins non programmés

2) L'organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient

3) Le développement des actions territoriales de prévention

*3 missions
socles des
CPTS*

LA CPTS DU PAYS D'AURAY :

- **Association** loi 1901
- Créée en **2020**, validation du **projet de santé** en décembre 2020
- Composée d'un Bureau, d'un Conseil d'Administration et d'un Comité de Pilotage
- S'étend sur **23 communes**, soit plus de 80 000 habitants et 600 professionnels de santé

NOS AXES DE TRAVAIL

Axe Mission socle 1

AXE 1 : FACILITER L'ACCES A UN MEDECIN TRAITANT

Objectif :

- ✓ Réduire le nombre de patients sans médecin traitant

Actions :

- ✓ Mettre en place un groupe de travail afin de déterminer un protocole d'orientation
- ✓ Réaliser un tableau des ressources indiquant les disponibilités des médecins en matière d'accueil de nouveaux patients et mettre à disposition ce tableau pour les professionnels

AXE 2 : AMELIORER L'ACCES DES PATIENTS AUX SOINS NON-PROGRAMMES

Objectif : Garantir la prise en charge des patients le jour même ou dans les 24H

Actions :

- ✓ Mettre en place un groupe de travail afin de déterminer un protocole d'orientation, de rédiger une charte
- ✓ Réaliser un tableau des ressources indiquant les disponibilités des médecins en matière d'accueil de patients en urgence
- ✓ Mettre en place un système d'orientation constitué d'une plateforme téléphonique et d'un logiciel afin d'assurer la prise en charge des patients

Axe Mission socle 2

AXE 1 : AMELIORER LE LIEN ENTRE LA VILLE ET L'HOPITAL SUR L'INSUFFISANCE CARDIAQUE CHRONIQUE ET L'INSUFFISANCE RESPIRATOIRE

Objectif : Améliorer les parcours en créant une continuité entre les filières des établissements et l'offre de soins ambulatoires

Actions :

- ✓ Mettre en place un groupe de travail afin de capitaliser sur les travaux déjà réalisés, les dispositifs déjà en place (RespiBreizh) et déterminer les protocoles d'orientation dans ces parcours
- ✓ Communiquer auprès des soignants hospitaliers et libéraux sur l'existence de ces parcours

AXE 2 : AMELIORER LA PRISE EN CHARGE PLURI-PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE FRAGILITE

Objectif : Assurer un accompagnement à domicile dans les meilleures conditions de sécurité et d'hygiène sanitaire ainsi que l'autonomie de vie afin d'éviter les hospitalisations ou d'améliorer les retours au domicile

Actions :

- ✓ Mettre en place un groupe de travail afin de capitaliser sur les travaux déjà réalisés, les dispositifs déjà en place et déterminer les protocoles d'orientation dans ces parcours
- ✓ Communiquer auprès des soignants hospitaliers et libéraux sur l'existence de ces parcours, sur l'existence et l'usage du DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination)
- ✓ Créer un lien dynamique entre les acteurs en s'appuyant notamment sur le DAC
- ✓ Mettre à disposition des outils numériques

AXE 3 : AMELIORER L'ACCES DES PATIENTS AUX SOINS DE 1^{ER} RECOURS VIA LA TELECONSULTATION

Objectif : Développer la téléconsultation

Actions :

- ✓ Mettre en place un groupe de travail afin de déterminer un protocole d'orientation, de rédiger une charte
- ✓ Intégrer de façon progressive au-delà du binôme médecin-infirmier l'ensemble des professionnels de santé

AXE 4 : ONCOPARCOURS

Objectif : Proposer un parcours de soins inscrit dans la continuité afin que les patientes en soins pour un cancer du sein ne soient pas en rupture d'accompagnement entre 2 temps hospitaliers

Actions :

- ✓ Mettre en place un groupe de travail entre la CPTS et la coordination 3C en lien avec le DAC
- ✓ Réunions d'information à l'attention des patientes

Axe Mission
socle 3

PROMOUVOIR LA SANTE DES SOIGNANTS ET DE LA POPULATION : PREVENTION SANTE MENTALE, VACCINATION ET ADDICTOLOGIE

Objectif : Améliorer l'accès à l'aide et à la prise en charge psychologique afin de lutter contre les risques psychosociaux des soignants ; améliorer la couverture vaccinale des soignants et de la population.

Actions :

- ✓ Mettre en place des soirées de vaccination
- ✓ Elaborer une campagne de vaccination grand public
- ✓ Mettre en place un groupe de travail santé mentale et un groupe de travail addictologie

Pourquoi adhérer à la CPTS du Pays d'Auray ?

C'est l'occasion de construire ensemble une meilleure organisation de votre exercice quotidien au bénéfice des patients mais aussi pour vous-mêmes.

La CPTS est une occasion qui vous est offerte pour prendre en main cette organisation.

Vous pourrez :

- **Prendre part à la mise en œuvre du projet de santé**
- **Participer à des groupes de travail**
- **Utiliser des outils mis à disposition des adhérents**

Comment adhérer ?

Tout professionnel de santé qui suit des patients habitant le territoire d'Auray peut intégrer la CPTS à tout moment. Une simple **adhésion à l'association** suffit ainsi qu'une participation annuelle de 30 €.

Vous recevrez alors l'ensemble des informations utiles de la CPTS et les invitations aux assemblées générales qui se réunissent minimum 1 fois par an.

Vous aurez également accès à **PLEXUS SANTE**. C'est l'outil de travail pour faire fonctionner la CPTS : projets, réunions, groupes de travail, partage de documents.

Vous aurez accès à la plateforme **InzeeCare** qui vous permet de participer aux actions portées par la CPTS (centre de vaccination, renfort aux établissements, soins non programmés).

Vous pouvez également souscrire au **service d'élimination mutualisé des DASRI** (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) pour un montant annuel de 15€.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter !

- **Tristan MARECHAL**, Président de la CPTS, tristan.marechal@free.fr, 06.09.14.53.11
- cptspaysdauray@gmail.com



« Créer des liens pour aller plus loin ensemble »